

DOMAINE DE BASSE CHANCELEE

-

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Le meilleur accueil sera réservé aux hôtes. Les propriétaires s'engagent à assurer personnellement leur accueil avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 : Durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 : Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 35%. Les prix s'entendent toutes charges comprises suivant la fiche descriptive, hors taxe de séjour.

Article 4 : Absence de rétractation : Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par Internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation et ce conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 5 : Annulation / Changement de période par le client : Toute annulation ou changement de période doit être notifiée par E-mail ou par lettre recommandée adressée au propriétaire.

1) Annulation avant le début du séjour : Si l'annulation intervient plus de 72 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire. Si l'annulation intervient moins de 72 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera en outre le paiement du solde du prix du séjour.

2) Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures et si il ne se présente pas avant 22 heures le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de sa chambre d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera en outre le paiement du solde du prix du séjour.

3) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au séjour initial reste intégralement acquis au propriétaire.

4) Le changement de période sans frais est possible jusqu'à 15 jours avant la date initiale, passé ce délai l'acompte sera perdu, la nouvelle réservation fera l'objet d'un nouvel acompte.

DOMAINE DE BASSE CHANCELEE

-

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 6 : Annulation par le propriétaire : Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par E-mail ou par lettre recommandée avec avis de réception. Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 7 : Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le site (entre 17h30 et 20h). En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire, aucune arrivée ne se fera après 22h.

Article 8 : Règlement du solde : Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire. Les prestations supplémentaires non mentionnées lors de la réservation seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Article 9 : Taxe de séjour : La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public.

Article 10 : Utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.

Une tenue correcte est exigée pour circuler à l'intérieur du Domaine de Basse Chancelée. Le client s'engage à rendre la chambre et l'espace bien-être en bon état et ne pas laisser les lumières allumées inutilement, auquel cas il recevra un SMS et il lui sera facturé un forfait de 15€/jour.

Article 11 : Utilisation de l'espace bien-être : une tenue de bain décente est exigée ainsi qu'une attitude correcte de rigueur. Seul le maillot de bain est autorisé. Sont interdits tout autre vêtement (slip, t-shirts, caleçons, boxers-shorts, bermudas et toute autre tenue qui s'apparenterait à un short).

Les crèmes/huiles solaires ou de massage sont formellement interdites dans le spa.

En cas d'utilisation de ces produits, les réparations des détériorations matérielles seront à la charge du client.

Article 12 : Capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne sera envisagé.

Article 13 : Les animaux ne sont pas admis. En cas de non-respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à

DOMAINE DE BASSE CHANCELEE

-

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne sera envisagé.

Article 14 : Problème technique : En cas de problème technique compromettant l'utilisation du SPA, l'accès au SPA ne sera pas facturé, ceci ne remettant pas en cause le séjour. La part représentative de l'utilisation du SPA pour la réservation de la Suite Cabernet étant de 15€ par jour.

Article 15 : Accès wi-fi - L'accès à Internet proposé par notre établissement ne doit en aucune manière être utilisé à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise. En mettant à disposition cet accès à internet, nous souhaitons vous inviter à adopter une attitude responsable quant à l'utilisation de cette connexion Internet. Nous vous informons qu'un logiciel de pair à pair type « uTorrent », « BitTorrent » ou « eMule », peut être actif sur votre ordinateur ou sur vos appareils mobiles. S'il n'est pas désinstallé, ce logiciel peut mettre à disposition automatiquement des fichiers téléchargés (film, musique, série télévisée). Nous nous engageons dans la protection du droit des créateurs et souhaitons vous associer à cette démarche en vous invitant à avoir une attitude responsable et à ne pas télécharger illégalement des contenus contrevenant au droit de la propriété intellectuelle sur Internet.

Nous soussignés

-

-

Avons lu et acceptons les conditions générales de vente du Domaine de Basse Chancelée, sans aucune réserve.

Fait le _____, à Ligré.